



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1888

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 26 544 euros à la MJC Sans Souci pour l'équipement d'un local (ensemble immobilier n° 03358) situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3e pour la mise en oeuvre de son projet d'éducation populaire sur le quartier Sans Souci-Lacassagne-Dauphiné - Approbation et autorisation de la convention d'investissement afférente

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1888 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 26 544 EUROS A LA MJC SANS SOUCI POUR L'EQUIPEMENT D'UN LOCAL (ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03358) SITUE 36 AVENUE LACASSAGNE A LYON 3E POUR LA MISE EN OEUVRE DE SON PROJET D'EDUCATION POPULAIRE SUR LE QUARTIER SANS SOUCI-LACASSAGNE-DAUPHINE - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien aux initiatives locales Politique de la ville ».

Par la délibération n° 2021/666 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la ville (subventions) 2021-2026 », AP n° 2021-2, programme 00001.

Par la délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « enveloppes solidarités jeunesse 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 00001.

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, la Ville de Lyon a approuvé la signature d'une convention cadre 2022-2025 avec l'association MJC Sans Souci et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, la Ville de Lyon a approuvé la mise à disposition gratuite d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3<sup>ème</sup> à la MJC Sans Souci.

En 2021, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC (R2AS) a proposé à la Ville de Lyon d'engager une mission de préfiguration pour le développement d'une nouvelle MJC dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon au sein du quartier dit « Sans Souci », dans les locaux du Château Sans Souci (36 avenue Lacassagne).

Au regard d'un diagnostic partagé du secteur Sans Souci-Lacassagne-Dauphiné, la mission de préfiguration a co-construit un projet associatif avec les citoyens et les acteurs locaux en réponse aux besoins des habitant.es et du territoire (plus de 30.000 habitant.es en proximité).

Les axes développés dans son projet associatif visent à :

- favoriser l'épanouissement des personnes par l'accès à l'éducation et à la culture pour tous ;
- soutenir la démocratie en proposant un ou des lieux d'expression citoyenne ;

- développer des initiatives innovantes sur le territoire ;
- offrir aux citoyens la possibilité d'agir collectivement ;
- renforcer le lien social et contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire.

L'assemblée générale constitutive de la MJC Sans Souci s'est tenue le 3 mai 2022.

La MJC Sans Souci a transmis officiellement à la Ville de Lyon l'initiative associative portée sur ce secteur assortie d'une demande de conventionnement pluriannuel pour la mise en œuvre de projets d'éducation populaire. Elle entend développer dans le local, dès son ouverture en septembre 2022 et de façon progressive, des actions à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles et des séniors. Elle souhaite poursuivre et développer les partenariats avec les acteurs locaux, et faire vivre la vie associative du quartier.

Afin de permettre à la MJC Sans Souci de rendre ce local utilisable pour les différentes activités prévues, il vous est proposé de lui attribuer une subvention d'investissement de 26 544 euros pour l'achat de mobiliers, d'équipements informatiques et de divers matériels dont le montant total s'élève à 33 181 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- L'attribution d'une subvention d'investissement de 26 544 euros à la MJC Sans Souci au titre de l'année 2022, pour l'achat de mobiliers et d'équipements informatiques, est approuvée.
- 2- La convention, annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association MJC Sans Souci est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention financière.
- 4- La dépense en résultant, soit 26 544 euros en investissement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours - chapitre 204, fonction 338, opération 60034529, AP n° 2021-2, programme 00001.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET